



**Extrait N° 16 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRERE, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

19 DEC. 2022

que la convocation du Conseil a été faite le **05 décembre 2022** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire



Eric FERRERE

Présents : M. Éric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAUD LENCUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Nathalie CALTEAU – Mme Suzie CUEVIER – M. Jean Max ROPAUD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCUME – Mme Julie Rose MEZINO – M. Emile PERMALNAICK – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE.

Procurations : Mme Marie Hélène RICQUEBOURG a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – Mme Julia DUBOURG BEGUE a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Stéphane VARCOURT a donné mandat à M. Jean Hugues LESQUELIN. – Mme Séverine MARA a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – M. Raphaël RIVIERE a donné mandat à Mme Roseline LUCAS.

Absents : M. René VLODY – M. Paul FORT

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame MEZINO Julie Rose** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **MEZINO Julie Rose** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 16 / CAUE – ADIL

- o Renouvellement des conventions pour l'année 2023

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – 97425 LES AVIRONS

Téléphone : 02 62 38 02 66

.../...

Le Conseil est invité à se prononcer sur la reconduction des conventions de mission d'accompagnement qu'assurent habituellement au profit des administrés le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Réunion (CAUE) et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement à la Réunion (ADIL).

Les prestations sont assurées sous forme de permanences régulières en Mairie (22 demi-journées de travail).

Pour 2023, le montant des participations financières de la Commune est :

- Pour le CAUE : **3 383,00**
- Pour l'ADIL : **3 086,50**

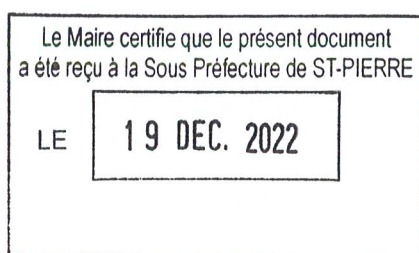
Ces coûts comprennent la contribution générale à l'activité et la cotisation.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Décide de renouveler les conventions avec le CAUE et l'ADIL au bénéfice des administrés ;
- Autorise le Maire, et en son absence le 1^{er} adjoint, à signer les documents correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,



Le Maire

Eric FERRERE

The signature is a stylized cursive line. To its right is a circular official seal. The outer ring of the seal contains the text "MAIRIE DES AVIRONS" at the top and "COMMUNE DE LA REUNION" at the bottom, separated by two stars. The center of the seal features a coat of arms with a sun, a mountain, and a river.

Publiée le : 19 DEC. 2022